



PORT of
vancouver

Vancouver Fraser
Port Authority

RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT

**LOI SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**PÉRIODE DE DÉCLARATION:
1^{er} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024**

Introduction

L'Administration Portuaire de Vancouver-Fraser (« APVF ») a pour mission de faciliter de manière responsable le commerce canadien transitant par le port de Vancouver, le plus important au pays. Relevant du ministre des Transports, l'APVF assure la gestion des terres, des eaux et des avoirs fonciers fédéraux longeant des centaines de kilomètres de littoral et 16 municipalités, et traversant les territoires ancestraux, existants ou issus de traités de plusieurs communautés salish de la côte. Le mandat de l'APVF, tel qu'il est défini dans la [Loi maritime du Canada](#), est de permettre la réalisation des objectifs commerciaux du Canada au nom de tous les Canadiens, en veillant à ce que les marchandises soient transportées en toute sécurité dans le port de Vancouver, tout en protégeant l'environnement et en prenant en compte les communautés locales.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* vient compléter les lois canadiennes qui protègent la vie privée des individus en ce qui a trait aux renseignements personnels que les institutions fédérales détiennent à leur sujet, et qui leur donnent le droit d'accéder aux renseignements personnels qui les concernent.

Le Rapport annuel est élaboré, pour présentation au Parlement, selon l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

L'APVF a comme mandat de protéger la vie privée des individus en ce qui a trait aux renseignements personnels que les institutions fédérales détiennent à leur sujet et de garantir leur droit d'accès à ces renseignements, selon les principes suivants :

- la collecte et l'utilisation de renseignements personnels sont essentielles à la réalisation de nombre d'activités et de programmes de l'administration fédérale; cependant
- les individus ont le droit de s'attendre raisonnablement à ce que leur vie privée soit protégée. Ils ont également le droit fondamental d'exercer un contrôle sur les renseignements personnels qui les concernent ; et
- pour que le public croie aux programmes de l'administration fédérale et les appuie, la façon dont cette dernière gère les renseignements personnels doit lui inspirer confiance.

Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) de l'Administration Portuaire de Vancouver-Fraser

Le spécialiste de l'AIPRP reçoit l'approbation du dirigeant de l'institution, c'est-à-dire au président et chef de la direction. Les demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* reçues par écrit, par courriel ou par l'intermédiaire du service de demande d'AIPRP en ligne sont transmises au spécialiste de l'AIPRP qui ouvre les dossiers et coordonne les obligations imposées par la loi. Le spécialiste de l'AIPRP gère ce système pour consigner toutes les délibérations et toutes les décisions relatives à chaque demande. Le spécialiste de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée et du respect de la législation assure la liaison avec le bureau du commissaire à l'information en ce qui concerne les plaintes et les enquêtes.

L'APVF n'était partie à aucun accord de service au titre de l'article 73.1 de la loi sur la protection de la vie privée au cours de cette période.

Rapport statistique

Le formulaire TBS/SCT 350-63 (Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) figure en annexe. Il fournit des données statistiques sur les demandes officielles de communication de renseignements personnels reçues par l'APVF.

Interprétation des statistiques

Le tableau suivant constitue un sommaire pour les cinq dernières périodes de rapport.

Période visée par le rapport	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2022-2023
Nombre de demandes	3	2	1	4	4
Temps de réponse moyen	11,7 jours	15 jours	53 jours	24,5 jours	89,9 jours
Pourcentage de demandes traitées dans les délais impartis	100%	100%	100%	100%	75%

L'APVF a reçu quatre demandes au cours de la période visée par le rapport s'étalant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Aucune demande n'a été reportée de la période de référence 2021-22. Aucune demande de la période de référence actuelle n'a été reportée à la période de référence suivante.

Le tableau suivant est un tableau récapitulatif du nombre de demandes clôturées, ventilé selon les délais d'exécution :

Délai de traitement	Nombre de demandes
1-30 days	3
181-365 days	1
Total	4

De 4 demandes traitées au cours de la période visée par le rapport, une a été l'objet d'une communication partielle (25%), deux avaient aucun document (50%) et une a été abandonnée (25%).

Une prorogation ont été demandées pour une demande, pour cause d'interférence avec les opérations/la charge de travail.

L'APVF n'a effectué aucune consultation pour d'autres institutions.

Activités d'éducation et de formation en matière de protection des renseignements personnels par le personnel de l'AIPRP

Aucune formation n'a été donnée aux employés d'APVF.

Aperçu des politiques, lignes directrices, procédures et initiatives institutionnelles nouvelles ou révisées liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Aucune politique et procédure institutionnelles nouvelle ou révisée n'a été mise en œuvre en application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* durant la période visée par le rapport.

Initiatives et projets visant à améliorer la protection de la vie privée

Aucune initiative ou projet visant à améliorer l'accès aux informations personnelles et la protection de la vie privée n'a été mis en œuvre ou en cours de réalisation au cours de la période couverte par le rapport.

Plaintes, vérifications et enquêtes

Aucune plainte, ni vérification, ni enquête n'ont été reçues au cours de la période visée par le rapport.

Surveillance du temps de traitement des demandes de protection des renseignements personnels et correction des renseignements personnels

Aucune activité de surveillance n'a eu lieu au cours de la période visée par le présent rapport.

Violations de la vie privée

Aucune atteinte importante à la vie privée n'a été signalée au Commissariat à la protection de la vie privée ou au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au cours de la période couverte par le rapport. Deux atteintes non matérielles à la vie privée ont été signalées.

Atteintes à la vie privée

Aucune substantielle à la vie privée n'a été effectuée au cours de la période visée par le présent rapport.

Nombre de divulgations effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

L'APVF n'a procédé à aucune divulgation en vertu du paragraphe 8(2)(m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au cours de la période visée par le rapport.

Annexe A:

Rapport statistique concernant la Loi sur la protection des renseignements personnels

Total	1	0	1	451	0	0	0	0	0	0	0
-------	---	---	---	-----	---	---	---	---	---	---	---

3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format **audio**

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format **audio** par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format **vidéo**

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format **vidéo** par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridiques	Renseignements obtenus	Autres	Total
Communication	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	1	0	0	1
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	1

3.6 Demandes fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	3
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	75

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement (Charge de travail)	Consultation externe	Consultation interne	Autres
1	0	0	0	1

3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 10 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 360 jours	0	1	1
Plus de 360 jours	0	0	0
Total	0	1	1

3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 4 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

Section 5 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annulées	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	0

Section 6 – Prorogations

6.1 Motifs des prorogations

Nombre de prorogations prises	15a(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a(j) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Document confidentiels du Cabinet (article 76)	Externe	Interne	
1	0	1	0	0	0	0	0	0

6.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	15a(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a(j) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Document confidentiels du Cabinet (article 76)	Externe	Interne	
1 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	1	0	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	0	0	0	0

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0

Reportées à l'intérieur des délais négociés à sa prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

7.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)

10.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'EFVP terminées	0
Nombre d'EFVP modifiées	0

10.2 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	0	0	0	0
Centraux	38	0	0	0
Total	38	0	0	0

Section 11 – Atteintes à la vie privée

11.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

11.2 Atteintes à la vie privée signalée non-substantielles

Nombre d'atteintes à la vie privée non-substantielles	2
---	---

Section 12 – Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

12.1 Coûts répartis

Dépenses	Montant
Salaires	110,000
Heures supplémentaires	80
Biens et services	80
• Contrats de services professionnels	80
• Autres	80
Total	110,000

12.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0,100
Employés à temps partiel et occasionnels	0,000
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,000
Étudiants	0,000
Total	0,100

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution : L'Administration Portuaire Vancouver Fraser

Période d'établissement de rapport : 2023-04-01 ou 2024-03-31

Section 1 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

1.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	5	0	5
Reçues en 2022-2023	2	0	2
Reçues en 2021-2022	1	0	1
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	8	0	8

Rangée 11, col. 3 de la section 1.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information 2023-2024

1.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	3
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	2
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	5

Section 2 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 11, col. 3 de la section 2.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2023-2024

2.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

Section 3 : Numéro d'assurance social

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2023-2024?	Non
--	-----

Section 4 : Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers en dehors du Canada en 2023-2024?	0	Rangée 1, col. 1 de la section 4 doit être égale ou inférieure à la rangée 1, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2023-2024
---	---	--

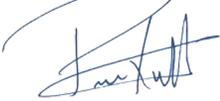
Annexe B:

Arrête autorisant la délégation de pouvoirs

Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

En vertu de sous-article 95(1) de la Loi sur l'accès à l'information et sous-article 73(1) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le président et directeur général de l'Administration portuaire Vancouver-Fraser, délègue au titulaire de la poste mentionné à l'annexe ci-après, ainsi qu'à la personne occupant à titre intérimaire ledit poste, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'une institution fédérale, investi par les articles de la Loi mentionnés en regard de la poste. Cette désignation remplace tous les ordres de délégation précédents.

Daté, en la ville de Vancouver, ce 23 jour de juillet, 2024



Peter Xotta, président et directeur général,
Administration portuaire Vancouver-Fraser

ANNEXE

Poste	la Loi sur l'accès à l'information et règlements	la Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements
Spécialiste de l'accès à l'information, protection des renseignements personnels et la conformité	Autorité absolue	Autorité absolue